

que le dollar est artificiel et qu'il devrait exister en quantité suffisante pour permettre aux hommes de faire des échanges ou de matérialiser des services qui sont utiles à la société.

Évidemment, ce budget contient certains avantages relativement au financement de l'investissement pour aider les municipalités à faire quelque chose. Je suis convaincu, et je le dis d'avance, que le grand obstacle que les municipalités rencontreront ne sera pas le fait de préparer des projets, parce qu'elles les ont en tête depuis longtemps, sans pouvoir les réaliser. Et l'on fixe une date. Il ne faudrait pas que ce soit pensé avant le 6 décembre. Je pense qu'il faudra être un peu généreux sur ce point. Il faudra tout de même donner une chance aux municipalités, même si elles ont fixé leurs projets sur papier avant le 6 décembre, même si elles n'étaient pas en mesure de les réaliser; il faudra être généreux et ne pas trop paralyser les municipalités qui voudront bien participer à ces programmes.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement s'employait sérieusement à régler le problème du chômage, on ne serait pas toujours à recommencer. Il va falloir penser à établir le plus rapidement possible un régime de sécurité du revenu, afin de permettre aux individus—peu importe leur âge—de satisfaire à leurs besoins essentiels.

Monsieur l'Orateur, je recevais aujourd'hui une lettre d'un chômeur qui aimerait bien travailler afin de pouvoir se construire une maison. Il me dit, dans sa lettre, que son loyer coûte \$130 par mois, et que s'il existait un programme permettant à des petits salariés de se construire une maison, le loyer mensuel pourrait servir à défrayer le coût de la construction de la maison, avec des conditions d'emprunt réellement avantageuses. Si le gouvernement veut réellement que son programme soit efficace, il va falloir que l'honorable ministre des Finances tienne compte de ce qu'il a promis d'annoncer lorsqu'il déposera son budget, le 19 février. Au fait, on apprendra que la taxe de...

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je remercie mes honorables collègues de me permettre de terminer...

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur...

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Laurier invoque le Règlement.

[Français]

M. Leblanc (Laurier): Avant de donner l'autorisation à l'honorable député de Bellechasse de continuer ses remarques, j'aimerais lui demander qu'il s'en tienne au sujet à l'étude et non pas discuter de l'habitation, car, à l'heure actuelle, nous ne discutons pas de ce sujet. Je préférerais donc qu'il s'en tienne au crédit à l'étude.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Aucune condition ne doit être rattachée au consentement. La présidence devra

Subsides

décider si le député se conforme au Règlement. Je dois de nouveau demander s'il plaît à la Chambre que le député continue de parler. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression de me conformer au Règlement lorsque je parlais des causes du chômage. Il ne faut pas uniquement songer à appliquer un cataplasme sur une jambe de bois; il faut essayer de trouver les moyens d'éviter qu'une telle situation se répète.

De plus, les taxes sur les matériaux de construction empêchent la construction de nombreuses habitations, ce qui fait que de nombreux ouvriers sont en chômage. Au fait, ces taxes ne constituent qu'une cause indirecte du chômage, mais je considère qu'on devrait régler ce problème non pas seulement pour les mois à venir, mais pour les années à venir.

Ce budget supplémentaire, à mon sens, contient des choses valables, mais j'aurais préféré y trouver encore plus, et c'est ce qui a motivé les suggestions que j'ai faites au cours de mes remarques. Je comprends qu'on ne pourra peut-être pas le faire au cours des semaines qui suivront mais, à tout événement, il est du devoir d'un député de faire des suggestions réellement sérieuses afin d'améliorer la situation.

• (1630)

M. J.-Roland Comtois (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être assez bref, mais j'aimerais quand même faire quelques commentaires sur le sujet que nous discutons présentement.

On semble oublier que le Fonds d'investissement de 350 millions de dollars pour la réalisation des projets d'hiver permettra tout simplement au gouvernement de consentir des prêts aux provinces et aux municipalités jusqu'au 31 mai 1975. Et ce qui me surprend, monsieur l'Orateur, c'est que l'opposition officielle semble, pour une fois, être d'accord avec les prévisions du gouvernement, parce que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) a dit au comité, la semaine dernière, qu'il estimait à 75 millions de dollars les besoins des provinces jusqu'au 31 mars 1973. Et voilà que l'opposition, pour une fois, est d'accord avec les prévisions et est prête à accorder son appui relativement à cette somme de 75 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, on veut accorder assez de latitude aux provinces et aux municipalités pour proposer des projets qui répondront réellement à leurs besoins et qui, en même temps, aideront à réduire le chômage, tout spécialement durant les mois de l'hiver.

Dans le but d'encourager cette concentration de travaux supplémentaires au cours des deux prochaines années, ce même programme comporte un important stimulant qui prévoit l'exonération du remboursement d'un montant équivalant à 50 p. 100 des frais directs de la main-d'œuvre engagée sur le chantier jusqu'au 31 mai 1975.

Et pour répondre à l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), je dois lui rappeler que cette exonération s'applique 12 mois par année et non seulement durant les mois d'hiver.

Quant à la deuxième partie, il s'agit d'un supplément de 50 p. 100 des frais directs de la main-d'œuvre engagée sur le chantier du 6 décembre 1972 au 31 mai, de l'hiver